BAREME HONORAIRES

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

Honoraires payables à la conclusion du contrat (Montants honoraires plafonnés*)

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

PRIX DE VENTE NET	POURCENTAGE D'HONORAIRES
DE 1€ A 50 000€	Forfait de 5000€
DE 50 001€ A 100 000€	8%
DE 100 001€ A 200 000€	7%
DE 200 001€ A 400 000€	6%
DE 400 001 € A 1 500 000 €	5%
AU DESSUS DE 1 500 001€	4.25%

IMMOBILIER NEUF

Honoraires payables à la conclusion du contrat (Montants honoraires plafonnés*)

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

PRIX DE VENTE NET	POURCENTAGE D'HONORAIRES
DE 1€ A 100 000€	Forfait de 5000€
AU DESSUS DE 100 001€	5%

CESSION DE COMMERCES ET/OU ENTREPRISES DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires payables à la conclusion du contrat (Montants honoraires plafonnés*)

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont forfaitaires et couvrent toutes les interventions de préparation (y compris les dossiers de vente et cahiers des charges), de recherche, de sélection des acquéreurs potentiels, de négociation, d'accompagnement de l'acquéreur et les déplacements. Les honoraires sont à la charge du cédant ou de l'acquéreur selon les négociations, ils ne comprennent pas l'établissement des diagnostics et du métrage.

1. Locaux à usage professionnel ou commercial - Entrepôts - Bureaux - Locaux industriels -Terrains - Immeubles de rapport, d'habitation, mixtes	7 % HT du prix de cession
	7 % HT de la valeur du fonds
2. Fonds de commerce	de commerce
	7 % HT de la valeur des parts
3. Parts ou actions de sociétés	cédées
	7 % HT du prix de cession
4. Droit au bail (droit d'entrée hors négociation bail neuf) - Pas	+ 20 % HT du loyer HT
de porte	annuel net de charges
	20 % HT du loyer HT annuel
5. Cession de bail (sans droit d'entrée)	net de charges
6. Cession de brevets d'inventions, marques, dessin et modèles, cession de licences de transports, débits de boissons)	7 % HT du prix de cession

Pour les transactions 1, 2, 3 et 4 : *forfait minimum de perception de 3.000 € HT*Pour les transactions 5 et 6 : *forfait minimum de perception de 1.500 € HT*

HONORAIRES DE LOCATION

Uniquement mise en relation entre le propriétaire et le locataire potentiel, le propriétaire gardant à sa charge l'encaissement des loyers, le paiement des charges, la sélection des entreprises afin de faire réaliser des travaux, etc. Les honoraires sont à la charge du bailleur et/ou du preneur (obligatoirement partagés entre bailleur et locataire si bail d'habitation), ils ne comprennent pas le constat d'état des lieux, la rédaction du bail et l'établissement des diagnostics et du métrage.

	20 % HT du loyer HT annuel
- Bail civil, bail d'habitation	net de charges
	20 % HT du loyer HT annuel
- Bail dérogatoire / bail de courte durée	net de charges
	20 % HT du loyer HT annuel
- Bail professionnel, mixte	net de charges
	20 % HT du loyer HT annuel
- Bail commercial	net de charges